

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Ordo des fidèles. — II Solennités de titulaires. — III Aux prières. — IV Chronique diocésaine. — V Instructions pontificales aux supérieurs des ordres religieux en France. — VI Ordination. — VII Union Saint-Jean. — VIII Correspondance américaine. — Cérémonies religieuses à la Providence. — IX La loi contre les associations en France. — X La décoration des pèlerins de Terre-Sainte. — XI Rome, nominations ecclésiastiques.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 25 août.

Fête du S. Cœur de Marie, *double majeur*; *mém.* de S. Louis et du XIII^e dim.; *préf.* de la Ste Vierge; *dernier Ev.* du dim. — Aux II vêpres, *mém.* 1^o de S. Zéphirin (*ant. Iste sanctus*), 2^o de S. Louis (*ant. Hic vir*), 3^o du dim. (*ant. Unus*).

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 1 Septembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de Saint-Augustin et de Sainte-Rose-de-Lima.

DIOCÈSE D'OTTAWA — Solennité du titulaire de Sainte-Rose-de-Lima.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires du Saint-Césaire, de Sainte-Sabine, de Sainte-Rose-de-Lima (Sweetsburg) et de Saint-Aimé.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité des titulaires de Saint-Augustin (Woburn), de Saint-Jean-Baptiste (Emberton) et de Saint-Aimé (Shipton).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Saint-Zéphirin (Courval) et de Saint-Aimé (Kingsey Falls). J. S.

AUX PRIÈRES

M. Martin Giroux, décédé à Montréal.

CHRONIQUE DIOCESAINE



Un nouvel accessoire vient d'être ajouté à l'ornementation de l'intérieur de la cathédrale.

Une magnifique balustrade en marbre blanc de Rutland orne maintenant le vaste chœur circulaire, au milieu duquel s'élève le maître autel recouvert du baldaquin dont l'installation ne date encore que de six mois.

La nouvelle balustrade, œuvre de la société T. Rochon & Fils, s'étend entre les deux piliers qui soutiennent la partie inférieure du dôme de la cathédrale. Elle mesure 100 pieds en longueur. Elle se compose de 99 colonnettes en marbre blanc style roman et de 16 piliers garnis d'onix, qui reposent sur une base de marbre du Tennessee. La partie supérieure de la balustrade est recouverte d'une plaque d'onix d'un pouce d'épaisseur.

La forme et la disposition de la balustrade sont en harmonie parfaite avec les ornements de la grande coupole, tandis que la couleur blanche du marbre s'adapte de l'ornementation générale de la cathédrale. Elle fait mieux ressortir l'élégante forme du baldaquin, qui constitue le plus beau et le plus hardi travail de tout l'intérieur de l'édifice.

La nouvelle balustrade est un don des nombreux amis de feu M. l'abbé James Callaghan, autrefois vicaire à Saint-Patrice, puis, chapelain à l'Hôtel-Dieu où il a décédé au mois de mars dernier. Ce don généreux fait à l'église-mère du diocèse est plus qu'un témoignage d'estime et d'affection rendu à la mémoire de M. Callaghan par la reconnaissance de ceux qui l'ont connu. Il évoquera encore le souvenir d'un prêtre modèle qui n'a connu que son devoir et les œuvres confiées à son zèle.

* * *

La société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a présenté à l'Union Acadienne, dans la personne de son président, le sénateur Poirier, un

mag
cani
I
bles
n'en
leme
Je v
L'
sans
la toi
romp
d'end
A f
qui v
chant
teurs t
se pass
vont p
ées de
Longfe
me adi
Cà e
grâce d
Telle
l'histoire
du collè
La pr
oir, son
Frères P
Le 15

magnifique tableau dû au talent de M. Henri Beau, un artiste canadien.

L'histoire de l'Acadie présente un grand nombre de faits mémorables dignes de fixer l'attention et l'étude des hommes de l'art. On n'en pouvait choisir aucun plus universellement connu et plus facilement appréciable, que celui que M. Beau a entrepris de peindre. Je veux parler de la dispersion des Acadiens de Grand-Pré en 1755.

L'artiste l'a décrite avec tout le réalisme dont elle est susceptible, sans se départir pourtant de la vérité historique. A l'arrière plan de la toile s'aligne le grand bassin des Mines, dont la monotonie est rompue par deux presqu'îles, vraisemblablement l'œuvre des travaux d'endiguement des Acadiens de Grand-Pré.

A gauche, encore au fond, se dresse la voilure des navires anglais qui vont bientôt engloutir les pauvres exilés. Puis, en se rapprochant de l'avant-scène, les figures calmes des flegmatiques spoliateurs anglais qui voient sans doute, au-delà de la scène incuie qui se passe sous leurs yeux, les riches fermes acadiennes dont enfin ils vont pouvoir s'emparer. Enfin, à l'avant scène, deux groupes composés de femmes et d'enfants, et au milieu, Evangéline, dont le poète Longfellow a immortalisé les malheurs et la fidélité, disant un suprême adieu à son fiancé qu'elle retrouvera plus tard sur un lit d'hôpital.

Cà et là s'étalent les pauvres objets de ménage, qui ont pu trouver grâce devant la brutalité des soldats.

Telle est cette scène de désolation autour de laquelle gravite toute l'histoire de l'Acadie. Ce tableau ornera à l'avenir la salle d'honneur du collège de Memramcook.

* * *

La première retraite des prêtres du diocèse s'est ouverte dimanche soir, sous la présidence de Mgr l'archevêque. Le R. P. Rondot, des Frères Prêcheurs, en est le prédicateur.

LUDOVIC D'EU.

Le 15 août 1901.

INSTRUCTIONS PONTIFICALES

Aux supérieurs des ordres religieux en France

Na pu remarquer que dans la lettre pontificale sur la loi d'association en France, Léon XIII s'abstenait d'indiquer aux congrégations l'attitude qu'elles devaient prendre concernant la demande d'autorisation.

Ce silence était voulu. Le Saint-Père avait, en effet, chargé la congrégation romaine compétente, la Congrégation des Evêques et Réguliers, d'étudier et de notifier aux intéressés la voie à suivre.

Cette congrégation vient de se prononcer et de rédiger des instructions datées du 10 juillet, et portant la signature de S. Em. le cardinal Gotti, préfet, et de Mgr Panici, secrétaire.

La plupart des journaux ayant publié le texte de ce document, qui pourtant ne semblait pas destiné à la publicité, nous nous croyons autorisé à le donner ici intégralement.

Mais, auparavant, il ne sera pas inutile d'en indiquer les points principaux :

- 1o Liberté de demander ou non l'autorisation ;
- 2o Les congrégations diocésaines peuvent la demander sans restriction ;
- 3o Les congrégations ou ordres à supérieurs généraux devront réserver les constitutions apostoliques en ce qui touche la dépendance de l'ordinaire ;

4o Pour ces mêmes congrégations et ordres, les évêques, en acceptant la juridiction, devront faire réserver des droits du Saint-Siège.

SACRÉE CONGRÉGATION
DES ÉVÊQUES ET RÉGULIERS

Rome, le 10 juillet 1901.

Révérénd Père Supérieur,

On a soumis au Saint-Siège le doute suivant :

Les congrégations qui ne sont pas encore reconnues officiellement en France peuvent-elles demander l'autorisation dans les termes voulus par l'article 13 de la loi nouvelle et le règlement qui accompagne cette loi ?

Ce doute ayant été examiné sérieusement dans une réunion particulière de Cardinaux, le Saint-Père a décidé que, par l'organe de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, il serait donné la réponse suivante :

Le Saint-Siège réproùve et condamne toutes les dispositions de la nouvelle loi qui lèsent les droits, les prérogatives et les libertés légitimes des congrégations religieuses. Toutefois, pour éviter des conséquences très graves, et empêcher en France l'extinction des congrégations, qui font un si grand bien à la société religieuse et à la société civile, il permet que les instituts non reconnus demandent l'autorisation dont il s'agit, mais seulement aux deux conditions suivantes :

1^o Que l'on présente, non pas les anciennes règles et constitutions déjà approuvées par le Saint-Siège, mais seulement une rédaction de statuts qui réponde aux divers points de l'article 13 du règlement sus-nommé ; ces statuts pourront sans difficulté être soumis préalablement à l'approbation des Evêques ;

2^o Que, dans ces statuts que l'on présentera, il soit promis seulement à l'ordinaire du lieu cette soumission qui est conforme au caractère de chaque institut. Par conséquent, sans parler des congrégations purement diocésaines, qui dépendent complètement des Evêques, que les congrégations approuvées

par le Saint-Siège et visées par la constitution *Conditæ a Christo*, publiée par Notre Saint-Père le Pape Léon XIII le 8 décembre 1900, promettent soumission aux Evêques, dans les termes de cette constitution. Quand aux ordres réguliers, qu'ils promettent soumission aux Evêques dans les termes du droit commun. Or, d'après ce droit commun, comme vous le savez fort bien, les Réguliers dépendent des Evêques pour l'érection d'une nouvelle maison dans le diocèse, pour les écoles publiques, les asiles, les hôpitaux et autres établissements de ce genre, la promotion de leurs sujets aux ordres, l'administration des sacrements aux fidèles, la prédication, l'exposition du Saint-Sacrement, la consécration des églises, la publication des indulgences, l'érection d'une confrérie ou pieuse congrégation, la permission de publier des livres ; enfin, les Réguliers dépendent des Evêques pour ce qui regarde la charge d'âmes dans les endroits où ils sont investis de ce ministère.

Telles sont les instructions que la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers devait communiquer à Votre Révérence dans les circonstances actuelles et pour le but dont il s'agit.

Plaise à Dieu de vous assister et de vous combler de ses grâces !

FR. I. M. CARD. GOTTI, préfet.

A. PANICI, secrétaire.

ORDINATION

DIMANCHE, le 11 août, à la cathédrale, par Mgr l'archevêque de Montréal, ont été ordonnés :

Sous-diacre

Pour l'institut des clercs de Sainte-Croix : le Frère A. Vannier.

Diacre

Pour le diocèse de Montréal ; M. Z. Thérien.

de la
nada
de C
a 20:
Da
Porto
Blenk
clergé
un sér
bre de
Les
ba, Jar
998. I
servies

UNION SAINT-JEAN

N. l'abbé Avila David, décédé le 4 du courant à Sainte-Thérèse-de-Blainville, était membre de l'Union Saint-Jean. Tous ceux qui font partie de cette association doivent dire une messe pour le repos de son âme.

G. DAUTH, ptre, ch.,

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

Montréal, le 12 août 1901.

CORRESPONDANCE AMERICAINE

New York, 1 août 1901.



ICI quelques détails complémentaires sur les Eglises des territoires qui viennent d'être annexés aux Etats-Unis.

L'île de Cuba a deux diocèses, celui de Santiago et celui de la Havane. Santiago est le siège archiépiscopal de Mgr de Barnada qui y a été promu le 2 juillet 1899. La population catholique de Cuba est de 1,600,900. Le nombre des prêtres est de 311, et il y a 202 paroisses et 327 églises ou chapelles.

Dans l'île de Porto-Rico, nous trouvons un diocèse, Saint-Jean de Porto-Rico, qui est suffragant de l'archevêché de Santiago, avec Mgr Blenk comme évêque. La population catholique est de 1,012,400. Le clergé est composé de 168 prêtres, et il y a 97 églises, 23 chapelles, un séminaire, 20 collèges et une académie. Les écoles sont au nombre de 549 et ont 51,300 élèves.

Les Philippines ont un archevêché à Manille, et 4 diocèses, à Cebu, Jaro, Vigan et Camarin. La population catholique est de 6,565,998. Il y a 746 paroisses et 221 missions. 233 d'entre elles sont desservies par les Récollets, 228 par les Franciscains; 109 par les Do-

minicains ; 42 par les Jésuites ; 16 par les Capucins ; 6 par les Bénédictins ; 158 par les prêtres séculiers. Il y a en tout 675 prêtres dans l'archipel.

La population catholique des îles Hawaï est de 33,000. Mgr Robert est évêque de Panopolis, et a 23 prêtres, 35 églises et 59 chapelles.

On le voit c'est là un appoint considérable à l'Eglise américaine, et il en faut remercier le Dieu dont les éternels desseins sont toujours remplis d'une infinie tendresse.

— Le Saint-Père vient d'adresser deux lettres autographes au cardinal Gibbons et à Mgr Ireland. Vu la délicate importance qu'on leur attache, j'en cite ici quelques fragments, traduits littéralement du latin, laissant au lecteur le soin d'apprécier ces nouvelles marques de sollicitude du Pontife romain, se faisant tout à tous par les gagner tous à Jésus-Christ.

« Le grand intérêt, écrit Léon XIII à Son Eminence, avec lequel depuis le commencement de notre règne, nous avons contemplé l'Eglise des Etats-Unis, nous a poussé entre autres moyens à fonder une université à Washington.

« Les besoins des temps présents, si chers à notre cœur, demandaient que les jeunes gens, futur espoir du clergé, fussent tout à la fois imprégnés de vertu et pénétrés de science divine et humaine. »

« Or ce que nous avons appris sur l'université d'Amérique nous a prouvé que notre confiance a été bien placée.

« Votre compte rendu de cette année nous montre tout à la fois l'accroissement de cette maison, la générosité des catholiques, et l'habileté et l'influence du corps professoral. »

« Un point reste à désirer, c'est que le nombre des étudiants ecclésiastiques augmente davantage. »

« Si, peut-être, en envoyant leurs sujets à Washington, les évêques croient se priver de travailleurs utiles, ils les regagneront plus tard, en possédant un clergé élevé dans un enseignement uniforme, et animé d'un seul et même esprit. »

vo
do
che

ne
préj
pein
y est
mem
dans
joie
encor
provi
vous-1
Saint
«No
gage d
vous o
lique.
— I
versair
Dan
bannièr
« célèbre
catholique

« Espérant que vous réaliserez ce désir, avec la même ardeur que vous luttez pour le bien et l'honneur de vos Eglises, nous vous accordons très amoureusement la bénédiction apostolique à vous, notre cher fils, au recteur, aux professeurs et aux élèves de l'Université. »

— Voici la lettre du pape à l'archevêque de Saint-Paul.

« Cinquante ans se sont écoulés depuis que votre ville a eu l'honneur de devenir siège épiscopal, et il est juste que les catholiques s'y préparent à en remercier Dieu dans une joie solennelle. »

« Avant ce demi siècle votre Eglise naissante était bien humble : à peine quelques centaines de fidèles et trois prêtres pour les desservir. »

« Aujourd'hui elle est la métropolitaine de cinq diocèses ; et tout y est remarquablement florissant, non seulement dans le nombre des membres du clergé et des fidèles mais aussi dans l'esprit religieux et dans les catholiques institutions. »

« Ce nous est un grand plaisir, vénérable frère, de participer à votre joie et de remercier Dieu avec vous, tout en le suppliant d'accroître encore votre joie et votre bonheur dans l'avenir. »

« Nous avons très bien conscience que la présente condition de votre province, si pleine de consolations, est due en très grande partie à vous-même et à vos travaux durant trente-neuf ans dans l'Eglise de Saint-Paul. »

« Nous avons une spéciale confiance en votre énergie ; aussi, comme gage de notre affection et comme prémisses des divines faveurs, nous vous octroyons avec la plus grande tendresse la bénédiction apostolique. »

— Le 26 juillet dernier, à Détroit, a été célébré le 200ème anniversaire de l'arrivée de Cadillac.

Dans l'église de Sainte-Anne, pompeusement ornée à l'extérieur de bannières aux couleurs de France et d'Amérique, Mgr Falconio a célébré la sainte messe, et Mgr Bruchési a prêché sur les origines catholiques de ce pays.

Le lendemain une messe en noir a été dite pour les fidèles défunts par Mgr Elder, et l'allocution a été prononcée par Mgr Gabriels.

Le 28, le cardinal Martinelli a officié, et c'est Mgr O'Gorman qui a adressé la parole.

On a remarqué aussi la présence de Mgr Ireland et de Mgr Spalding à ces fêtes franco-américaines.

—La neuvaine à Sainte-Anne dans l'église canadienne de la 66ème rue de New York a été célébrée avec grande solennité cette année. Le Père Nolin, O. M. I., en a été le prédicateur.

On a évalué à plus de 30,000 le nombre des pèlerins le 28, pour vénérer la relique de la Bonne Sainte que Mgr Gay d'Anthédon avait l'habitude d'appeler « la mère de la Vierge et la grand'mère de Dieu. »

Durant la neuvaine, Mgr Corrigan est venu bénir la nouvelle chaise, dont Mlle Annie Leary a fait présent à l'église.

A Cahoes, N. Y., c'est M. l'abbé Curotte, du grand séminaire de Montréal, qui a prêché la neuvaine dans l'église de Saint-Joseph.

M. l'abbé Giroux l'a prêchée dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Troy ; et M. l'abbé Loleu, dans l'église canadienne d'Albany.

Dans la nouvelle paroisse de Waterford, N. Y., érigée par Mgr Burke sous le vocable de Sainte-Anne, et confiée à M. l'abbé Lavallée, de Joliette, la neuvaine a aussi été remarquablement bien suivie.

Il en a été de même dans toutes les paroisses canadiennes de la Nouvelle-Angleterre et du Minnesota. Et devant tous ces rapports réjouissants qui m'arrivent, je me prends à espérer et je me dis : ceci sauvera cela.

L'attachement profond que les Canadiens des Etats-Unis déploient pour les patrons de leur pays d'origine est un signe, est une preuve, qu'ils restent toujours de plus en plus canadiens, c'est-à-dire catholiques toujours et quand même.

— M. et Mme Schwab viennent d'offrir \$50,000 au Père Hickey pour bâtir une nouvelle église paroissiale à Braddock, Pa. Presque

le même jour M. André Carnegie, ancien condisciple de ce curé, en Ecosse, lui a promis \$60,000 pour la bâtisse d'un hôpital.

Puisse cette générosité, mise au service de Dieu et de ses membres souffrants, compter dans la balance de la justice et de la miséricorde en faveur des donateurs.

— Mgr Feehan, archevêque de Chicago, vient de recevoir un coadjuteur, dans la personne de Mgr Muldoon, sacré évêque le 25 juillet. Le nouveau prélat a été le secrétaire du Congrès des religions durant l'exposition de Chicago. Il est âgé de 38 ans.

— Voici un fragment d'une lettre du cardinal Gibbons, adressée de Londres, la semaine dernière, au retour de son voyage de Rome. Naturellement il est question du pape.

« La mémoire est ce qu'il y a de plus prodigieux chez Léon XIII. Le dernier jour de juin, tandis que j'étais en audier ce auprès de lui, deux jeunes époux de Québec lui furent présentés. Me touchant le bras, Sa Sainteté me dit : « Voici une coïncidence intéressante. Ces enfants appartiennent au diocèse du cardinal à qui j'ai donné la barrette rouge avec vous ». Le Pontife a 92 ans, il est frêle comme un enfant ; mais je suis convaincu qu'il est destiné à donner à l'Eglise, pendant longtemps encore, les bénédictions de sa grande sagesse. »

—Le 28 août prochain, il y aura à Winchester, Tenn., une conférence de grande importance pour l'Eglise catholique des Etats-Unis.

Tous les prêtres exclusivement dévoués au travail des missions aux protestants se réuniront pour étudier les plans de développement de leur entreprise.

Ce congrès est sous les auspices de la *Catholic Missionary Union*, dont Mgr Corrigan est le président, et le Père Doyle, C. S. P., le trésorier.

Les missions aux non catholiques produisent d'excellents résultats.

Les Paulistes furent d'abord les seuls à en essayer ; mais actuellement les Passionistes et les Rédemptoristes tentent avec succès le même travail.

On évalue à 100,000 le nombre des convertis et à 250,000 le nombre de nos frères séparés qui ont pris part à ces luttes pacifiques des apôtres de la vérité.

« Le salut d'une seule âme humaine, a dit Champlain, vaut plus que la conquête d'un empire »; et il faut prier que Dieu féconde les moissons blanchissantes et donne force et lumière à ses ouvriers :
Imple superna gratia, que tu creasti pectora.

HENRY BAYARD.

CEREMONIES RELIGIEUSES A LA PROVIDENCE

LES 6, 7 et 8 août, ont eu lieu à la Providence, maison-mère, de pieuses et touchantes solennités.

Le 6, M. le chanoine J.-A. Archambeault, supérieur ecclésiastique de la communauté, donnait l'habit religieux à Mlles Albertine Paquin, Emélie Bérubé, Zéphirine Choquette, Emma Leblanc, Rose-de-Lima Durocher, Flore Bellerose, Marie Gauthier, Eugénie Lecavalier, Sara Racette, Rosa Brosseau, Georgianna Nantais, *novices vocales*; et à Mlles Amanda Pearson, Lumina Lebœuf, Delphine Dallaire, *novices coadjutrices*.

Le 7, Mgr Z. Racicot, vicaire général, recevait les premiers vœux de trente-neuf novices, dont voici les noms :

Novices vocales : Mlles Mary-Ann Ryan, dite Sr Jean-Gabriel, de Manville, R. I.; Elmire Nolin, dite Sr Macédone, de Notre-Dame-des-Anges, Stanbridge; Marie Turcotte, dite Sr Erasme, Amanda Rioux, dite Sr Jacques-le-Mineur, Philomène Labelle, dite Sr Marie de l'Incarnation, de Montréal; Geneviève Thérien, dite Sr Théobald, de Winooski; Exorée Chateaufort, dite Sr Juvénien, de Saint-Tite; Azilda Picher dite Sr Sophonie, de

Ro
Pet
Ch
noc
I
Pai

L
cint
Mar

Sainte-Gertrude ; Cécile Lachance, dite Sr Emélie de la Providence, de Tégumseh ; Marie-Anne Morel, dite Sr Diomède, Mariette Gervais, dite Sr Louis-Albert, Rose-Anna Fafard, dite Sr Callixte, Rose-Anna Lafontaine, dite Sr Ludmille, de Saint-Cuthbert ; Alexandrine Allaire, dite Sr Symphorien, Eva Demers, dite Sr Angélique-Marie, de Woonsocket ; Léa Quenneville, dite Sr Cyr, de Saint-Anicet ; Rose-de-Lima Quenneville, dite Sr Pacifique, de Casselman ; Philomène LePailleur, dite Sr Georges-Alfred, de Lachine ; Louisiana Boucher, dite Sr Jean-Népomucène, de Saint-Norbert ; Denise Jodoin, dite Sr Gaëtan, de Saint-Paul ; Rosa Crépeau, dite Sr Prisca, de Mascouche ; Yvonne Lamy, dite Sr Firmine, de Saint-Ursule ; Dorilla Champagne, dite Sr Michel-Archange, de Saint-Germain-de-Grantham ; Marie-Louise Tellier, dite Sr Liboire, de Sainte-Elisabeth ; Rose-Anna Savignac, dite Sr Ferdinand, Blandine Bonin, dite Sr Théonas, de Berthier ; Marie Bellefleur, dite Sr Flavienne, de Laprairie ; Philomène Bouvet, dite Sr Maxence, de Saint-Albert-de-Warwick ; Albertine Paquin, dite Sr Philémon, de Saint-Didace ; Elisabeth Demers, dite Sr Prêtextat, de Sherbrooke ; Régina Villemaire, dite Sr Eleuthère, de Sainte-Julienne ; Eugénie Sirois, dite Sr Paul-Etienne, de Fraserville.

Novices coadjutrices : Mlles Anna Bellavance, de Amqui ; Rosanna Pellerin, de Shawinigan ; Gertrude Doucet, de Petit-Rocher, N. E. ; Aglaé Gauthier, de Berthier ; Adine Chagnon, de l'Assomption ; Rosalie Provost, de Winooski ; Marie-Rose Legault, de Sainte-Justine-de-Newton.

Le sermon de circonstance a été prêché par M. G. LePailleur, curé de la Ville Saint-Louis.

Le 8, Sa Grandeur Mgr Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, présidait la profession perpétuelle des Sœurs Marie-Simon, Justinien, Marie-Olympiade, Georges-Al-

bert, Marie-Albéric, Marie-Monique, Marie-Athanase, Pierre-Célestin, Victorien, Camille de Lellis, Jean-Gualbert, Marie-Zénobie, Marie-Appollinie, Catherine de Gênes, Geneviève, Marie-Herménégilde, Odilon, Marie de la Rédemption, Pierre-Damien, Joseph de Bethléem, Marie-Pétronille, Joseph de Jésus, Lazare de Jésus, Augustine, Thècle, *professes vocales* ; et de Sœur Vénérande Laflamme *professe coadjutrice*.

LA LOI CONTRE LES ASSOCIATIONS EN FRANCE

(De la *Semaine religieuse* de Paris)

DIMANCHE, le 23 juin, à une heure dix de l'après-midi, le Sénat a terminé l'examen de la loi sur le contrat d'association, après avoir passé dix jours seulement à en discuter les articles et sans se soucier davantage de la responsabilité très lourde qu'il endossait aussi légèrement.

L'ensemble de la loi a été adoptée par 173 voix contre 99.

Rien ne prouve davantage le besoin que certains hommes politiques avaient de cette loi, afin d'en jouer au mieux de leurs intérêts à l'approche des élections, que le soin tout particulier avec lequel ils ont écarté de la discussion tout ce qui aurait pu en retarder le vote définitif. Lorsque des membres du Sénat, avec une loyauté et un courage qui les honorent, ont essayé, par exemple, d'attirer l'attention sur les impossibilités pratiques de son application, en particulier pour ce qui touche aux intérêts matériels des congrégations menacées et au sort de leurs biens, le gouvernement, avec une constance qui ne voulait pas se démentir, répondait qu'il saurait toujours, à un moment voulu, s'en tirer au mieux de ses intérêts. Mais comment ? Il s'est bien gardé de le dire.

L'important pour lui était, en effet, de ne pas s'expliquer. Il ne l'a pas fait, mais cela n'a pas empêché la loi d'être votée : peu lui importait le reste, — y compris l'échec qu'il a subi au sujet du vote de l'article 18, — il lui fallait tout de suite son vote, et, l'ayant obtenu, il se déclare satisfait.

Et maintenant, que va-t-il advenir ? L'apaisement, si j'ai bien compris la tactique du ministère, car il faut maintenant préparer les élections et, une fois les radicaux satisfaits par le vote de la loi, il faut se concilier les conservateurs, en se faisant un mérite, auprès d'eux, de mettre fort peu d'empressement à la vouloir appliquer. Les Jésuites une fois sacrifiés, — car il ne saurait être question, on s'en doute, d'user à leur égard de la moindre pitié, — nous aurons probablement la surprise de voir se lever, pour quelques mois, un radieux soleil de pacification...

Du moins, nous le craignons. Car, pour achever l'œuvre machiavélique, nulle autre tactique ne se présente, qui puisse avoir un succès aussi infaillible. Il n'y a pas lieu de croire qu'on renonce à l'employer. Elle ne nous surprendra pas.

LA DECORATION DES PELERINS DE TERRE-SAINTE

UNE note, émanée du commissaire général de Terre-Sainte, annonce la création, par S. S. Léon XIII, d'une décoration spéciale destinée à tous ceux qui, dans un but de dévotion, accomplissent le pèlerinage de Jérusalem.

D'après le texte du décret d'institution, le but de cette création pontificale est de promouvoir davantage encore le mouvement des pèlerinages qui se forment dans toutes les contrées pour la visite des Lieux-Saints.

La décoration des pèlerins a la forme d'une croix jéro-solimitaine, presque aussi grande que celle des chevaliers du Saint-Sépulcre. D'un côté, au centre, une médaille de Léon XIII avec ces paroles : *Leo XIII creavit anno MCM*, de l'autre, Notre-Seigneur ressuscité. Aux extrémités des branches on lit : *Christi amor crucifixi traxit nos*. " L'amour du Christ crucifié nous a attirés " ; et au revers : *Signum sacri itineris hierosolymitani*. " Insigne du saint voyage de Jérusalem ". Tout autour du médaillon central sont représentées diverses scènes de la vie évangélique de Notre-Seigneur.

ROME

Nominations ecclésiastiques

LA charge d'auditeur de la Chambre apostolique était restée vacante depuis l'élévation à la pourpre de Mgr Sanminiatielli-Zabarella. Le Saint-Père l'a pourvue d'un nouveau titulaire, qui est Mgr Pericoli, précédemment doyen des protonotaires.

Sont également nommés : délégué apostolique pour l'Equateur, le Pérou et la Bolivie, Mgr Bavona, auditeur de la nonciature de Madrid ; — conseiller de nonciature à Vienne, Mgr Nicotra, auparavant auditeur à Munich ; — auditeur à Madrid, Mgr Peri-Morosini, qui remplissait la même fonction à Bruxelles ; — auditeur de la nonciature de Belgique, Mgr Sabilia, qui était attaché en cette même qualité à la nonciature du Brésil.

Mgr Kelly, directeur du collège irlandais à Rome, devient coadjuteur avec future succession de S. Em. le cardinal Moran, archevêque de Sydney en Australie.